

ACTION URGENTE

CHINE. AUCUNE NOUVELLE DE NORD-CORÉENS DÉTENUS EN CHINE

Aucune information officielle n'a été communiquée sur huit Nord-Coréens détenus en Chine depuis la mi-mars 2017. S'ils sont renvoyés contre leur gré en Corée du Nord, ils risquent d'être victimes de détention arbitraire, de torture et d'autres mauvais traitements ou de disparition forcée, voire d'être exécutés. Leurs familles, en l'absence de nouvelles, continuent à s'inquiéter pour leur état de santé.

À la mi-mars 2017, un groupe de huit Nord-Coréens a été arrêté par la police de la circulation alors qu'il passait par la ville de Shenyang (province de Liaoning, nord-est de la Chine), située non loin de la frontière avec la Corée du Nord. Selon *Human Rights Watch*, ces huit personnes ont ensuite été emmenées au poste de police local, les policiers ayant constaté qu'elles ne détenaient pas de documents d'identité valides. Aucune information n'a été communiquée sur leur lieu de détention ni sur leur état de santé depuis qu'un pasteur, à la mi-juin, a signalé que le groupe était toujours détenu dans ce poste de police et risquait un renvoi forcé imminent en Corée du Nord.

Deux femmes du groupe ont indiqué qu'auparavant, elles avaient été vendues à des hommes chinois qui les avaient battues. Deux autres femmes, qui étaient blessées, n'ont pas pu aller se faire soigner à l'hôpital en Chine, faute de papiers.

Les autorités chinoises considèrent que les Nord-Coréens qui entrent en Chine sans autorisation préalable ne sont pas des réfugiés, mais des migrants économiques en situation irrégulière, et les renvoient en Corée du Nord en cas d'arrestation. À l'heure actuelle, bien que la Chine soit partie à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, elle n'autorise pas l'agence des Nations unies pour les réfugiés, le HCR, à entrer en contact avec les Nord-Coréens qui fuient leur pays.

Les Nord-Coréens rapatriés contre leur gré sont souvent victimes d'emprisonnements arbitraires, de travail forcé ou de torture ou d'autres mauvais traitements, voire exécutés. Selon un rapport publié par les Nations unies en 2014, certaines femmes rapatriées ont été soumises à des traitements contraires à l'interdiction de la torture et des autres mauvais traitements, notamment à des avortements forcés pratiqués dans des centres de détention après leur retour.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en chinois ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités chinoises de révéler sans délai le lieu de détention et l'état de santé de ces huit Nord-Coréens et de veiller à ce que ces personnes soient protégées contre la torture et les autres mauvais traitements en détention et puissent sans délai consulter un avocat de leur choix et bénéficier de tous les soins médicaux qui leur seraient nécessaires ;
- exhortez les autorités à empêcher tout renvoi forcé en Corée du Nord, y compris celui de ce groupe de huit Nord-Coréens détenus ;
- engagez-les à octroyer le statut de réfugié aux Nord-Coréens qui y ont droit et à leur permettre d'entrer immédiatement en contact avec le HCR.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 NOVEMBRE 2017 À :

Président de la République
Xi Jinping
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu, Beijingshi 100017,
Chine
Fax : +86 10 6238 1025
Courriel : gov@govonline.cn

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Directeur du Département de la sécurité publique du Liaoning
Wang Dawei
Liaoning Public Security Department
No. 2 Qishanzhonglu
Huangguqu
Shenyangshi
Lianingsheng 110032
Chine
Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur,

Copies à :
Bureau du HCR en Chine
China Office, UNHCR
1-2-1, Tayuan Diplomatic Office Building,
14 Liangmahe Nan Lu, Beijing 100600,
Chine
Beijingshi 100600,
Chine
Tél : (+86) 10 6532 6806
Fax : (+86) 10 6532 1647
Courriel : chibe@unhcr.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 163/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/6652/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CHINE. AUCUNE NOUVELLE DE NORD-CORÉENS DÉTENUS EN CHINE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En février 2014, la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée [ONU] a publié un rapport intitulé *Report of the detailed findings of the Commission of Inquiry on human rights in the Democratic People's Republic of Korea*. Dans ce document, elle rendait compte des violations des droits humains graves, généralisées et systématiques. Des Nord-Coréens, individuellement ou en famille, ont fui le pays pour échapper à des persécutions motivées par des considérations politiques ou religieuses. Pour beaucoup d'autres, traverser clandestinement la frontière entre la Corée du Nord et la Chine était la seule solution pour trouver de la nourriture et du travail.

En Corée du Nord, les contrôles à la frontière seraient devenus plus stricts ces dernières années, depuis l'arrivée au pouvoir de Kim Jong-un en décembre 2011. Le gouvernement nord-coréen a condamné les personnes qui passent la frontière sans autorisation préalable, les menaçant de sanctions sévères. Le renforcement des mesures de sécurité a entraîné une baisse du nombre de ces passages en Chine depuis 2012, sans les faire cesser.

Le principe de non-refoulement – codifié dans la Convention relative au statut des réfugiés [ONU], à laquelle la Chine est partie, et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains ayant un caractère contraignant pour la Chine – interdit de transférer une personne vers un endroit où elle courrait un risque réel de graves violations de ses droits fondamentaux ou de graves atteintes à ces droits. Ce principe fait aussi partie du droit international coutumier, qui lie tous les États, que ceux-ci aient ou non ratifié les traités concernés. Amnesty International estime que tous les Nord-Coréens qui fuient leur pays peuvent prétendre au statut de réfugié, compte tenu du risque de graves violations des droits humains auquel le simple fait d'avoir quitté le territoire les expose en cas de renvoi dans ce pays.

Nom : groupe
Femmes et hommes

Action complémentaire sur l'AU 163/17, ASA 17/7181/2017, 6 octobre 2017